

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI RÉF #813

Job Title / Designation de l'emploi CAMÉRAMAN JE/VL	Salary Group Groupe 9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service TÉLÉVISION FRANÇAISE			
Function / Fonction Chargé d'opérer les caméras portatives autonomes ainsi que les périphériques afin de concevoir des prises de vue et des effets visuels par des cadrages et des plans de caméra originaux afin de répondre et d'anticiper les objectifs recherchés ainsi que les intentions artistiques, dramatiques ou autres de l'émission ainsi que de coordonner les installations et des vérifications des équipements sous son contrôle.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Développe et conçoit des prises de vue et des effets visuels par des cadrages et des plans de caméra originaux afin de répondre et d'anticiper les objectifs recherchés ainsi que les intentions artistiques, dramatiques ou autres de l'émission. 2. Prépare, transporte, installe, règle et opère les caméras portatives autonomes et les équipements audio qui s'y rattachent afin d'assurer le tournage des émissions ou des parties d'émission; en assure la composition de l'image et les mouvements de caméra. 3. Consulte et conseille le personnel technique et de production quant aux meilleures méthodes de production techniques et artistiques afin d'atteindre les résultats désirés. 4. Élabore, conçoit et effectue les éclairages et la prise de son, s'il y a lieu, afin de répondre aux besoins de la production tout en assurant le tournage. 5. Branche, selon les besoins, les équipements aux facilités de transmission extérieure afin de permettre une intervention en direct ou d'alimenter les enregistrements. 6. Assemble sélectivement les images, monte et achemine ou conserve pour usage futur les éléments d'émission de type nouvelle et information. 7. Fournit les listes des prises de vues et des séquences et identifie la qualité. 8. Opère des équipements de radio amateur et de cartographie afin d'identifier la localisation et d'assurer la couverture des événements. 9. Analyse et applique les plans et schémas techniques. 10. Prévoit et s'assure de la disponibilité du matériel, des équipements techniques ou autres conformément aux pratiques établies ou aux instructions afin de répondre aux besoins de la production; avise les personnes concernées de toute irrégularité. 11. Coordonne avec l'ensemble des membres de l'équipe technique et de production les installations et les vérifications nécessaires aux prises de vue. 12. Coordonne et guide, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique. 13. Gère l'espace disque en enlevant le contenu se rapportant à ses activités, soit en les effaçant ou en les archivant. 14. Évalue, au besoin, l'équipement technique et rédige un rapport sommaire concernant la performance de celui-ci. 15. Évalue et assure le contrôle de la qualité technique pour l'ensemble de ses activités et de ses résultats; prend les mesures appropriées si celles-ci ne répondent pas aux normes établies. 16. Effectue, en cas de panne, les correctifs nécessaires pour rétablir le service et avise les personnes concernées. 17. Participe, au besoin, à des réunions de planification ou de production. 18. Participe, au besoin, à la révision ou à l'élaboration des méthodes d'exploitation et des normes techniques. 19. Produit des relevés techniques en inscrivant les données pertinentes à sa part de travail et en les entrant, s'il y a lieu, dans les fichiers appropriés et appose les étiquettes. 20. Effectue, au besoin, les repérages afin d'identifier les lieux et les besoins selon les exigences de la production. 21. Rapporte tout bris ou déféctuosité des équipements ou du matériel aux personnes concernées. 22. Transporte le personnel sur les lieux de tournage, selon les besoins de la production. 23. Prépare la documentation nécessaire pour le transport des équipements lors de voyages internationaux. 24. Prévoit et vérifie, lors de voyages à l'extérieur du Canada, que le carnet de douanes, nécessaire au 			

Job Title / Designation de l'emploi CAMÉRAMAN JE/VL	Salary Group Groupe 9	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
<p>transport des équipements, est complet et à jour et s'assure qu'il soit contrôlé et accepté par les services douaniers appropriés; prend les mesures nécessaires auprès des personnes concernées pour le renouvellement</p> <p>25. Conduit tout type de véhicule requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé.</p> <p>26. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées.</p> <p>27. Familiarise d'autres employés à leurs tâches et à l'environnement de travail.</p> <p>28. Exécute, au besoin, toutes ou en partie, les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes.</p>			
Relationships / Relations de travail <p>A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations.</p> <p>B. Coordonne, au besoin, le travail d'autres employés affectés à la production, à la préparation, à l'installation, au démontage et à la manœuvre du matériel technique.</p> <p>C. Entretient des relations internes et externes.</p>			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
<small>TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)</small>		<small>(See reverse side) / (Voir au verso)</small>	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes
Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de production télévisuelle et de postproduction ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Cinq (5) ans sont requis pour maîtriser les habiletés et les connaissances essentielles pour atteindre l'autonomie nécessaire pour le développement et la conception de prises de vue et d'effets visuels et lors des tournages autonomes.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation